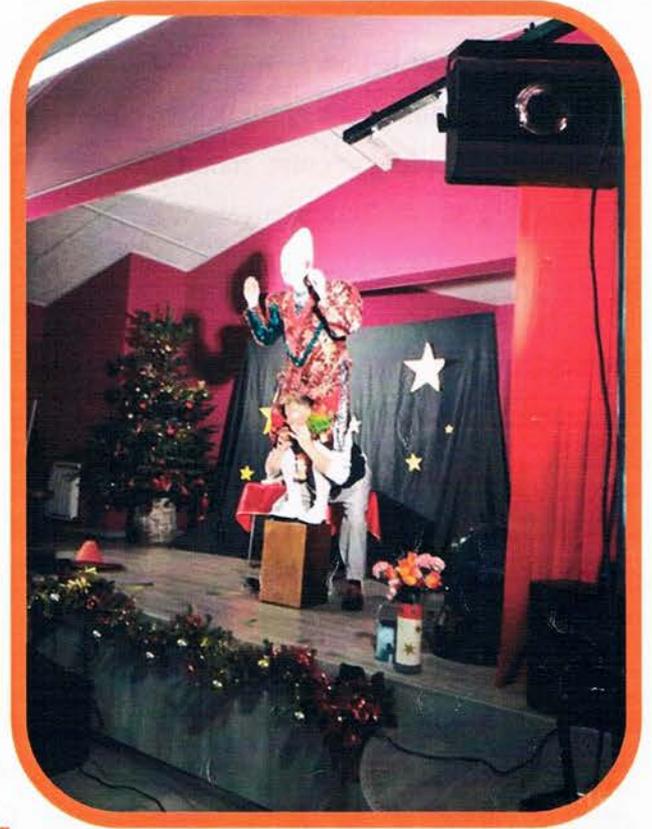


# L'ECHO DE TROISSY-BOUQUIGNY

Bulletin municipal N°20 – décembre 2017



Arbre de Noël, samedi 2 décembre 2017



Concert de la Chorale de Troissy, dimanche 3 décembre 2017

# MOT DU MAIRE



Dire pour dire et redire.

Ça ne sert à rien.

Pas du tout, des mots pour le dire : dans notre village comme partout dans le monde et depuis la nuit des temps, et chez chacun de nous, le pire côtoie le meilleur.

Commençons par le pire :

- des dégradations (actes gratuits, très coûteux) au grand jardin des tables, des bancs, des filets...
- des vols (stupides) : notre remorque pleine de branchages disparue à 150 ms de nos employés. Les tonneaux en bas de Bouquigny.
- toujours des merdes de chats et chiens sur les trottoirs et sur les places, celle de l'église à propos de laquelle ont été émises des critiques déplacées concernant sa rénovation.
- l'égoïsme ou l'indifférence puisque, seules, 3 personnes ont participé à l'opération : nettoyons les côteaux (20 dans les autres villages)

Insistons sur le meilleur :

- le soin régulier apporté par nos employés afin de maintenir et d'honorer notre 1<sup>er</sup> prix départemental du fleurissement et l'embellissement du village.
- l'investissement soutenu de nos bénévoles et de nos salariés afin de maintenir des services de grande qualité : les activités périscolaires, les centres aérés, le téléthon et sa convivialité intergénérationnelle, le magnifique élan de solidarité envers nos amis portugais victimes des terribles incendies, la crèche, nos chemins ruraux et ses travaux hydrauliques, le club la bonne entente, l'association pour l'animation culturelle de Troissy-Bouquigny, l'amicale des sapeurs pompiers, et toutes les autres associations.
- notre école où nos enseignants préparent avec brio 90 élèves pour le collège très en phase avec les directives les plus modernes
- l'implication de la très grande majorité des adjoint(es) conseiller(es) à défendre le dynamisme de notre village. Dès le printemps, tous, nous apprécierons la jolie place de l'église, son aménagement avec toilettes ouvertes au public. Remercions les organismes qui nous ont soutenus sous forme de généreuses subventions 67 000 euros au total : le pays d'Epernay, l'État, la région Le Grand Est, Philippe Martin. Remercions Christian Bruyen qui a participé à quelques unes de ces commissions.
- les personnes et leurs bras tendus pour m'aider à franchir les obstacles.

Au nom de tout le conseil, nous vous souhaitons :

- une joyeuse fin d'année, une retraite bien méritée à Marlène après 42 années au service des enfants.
- Une année 2018 où dominant paix, harmonie et entraide sans oublier ceux qui connaissent peines ou difficultés.

**JOBERT BARBAZANGES JEANNINE**



## **LES FINANCES 2017**

**De nombreuses réalisations ont vu le jour.**

### **Projets et achats réalisés par la Commune**

- ◆ Réaménagement de la place de l'église,
- ◆ Effacement du téléphone de la 1ère tranche de la RD3,
- ◆ Fabrication des tables et bancs grand jardin, bac à fleurs,
- ◆ Éclairage de la crypte,
- ◆ Restauration du logement locatif, 12 rue de l'église et 10 rue de Champagne,
- ◆ Achat de 2 ordinateurs,
- ◆ Achat d'une pompe à eau,
- ◆ Remplacement des anciens massifs de la RD3, détériorés par les travaux ainsi que le massif Grande Rue à Bouquigny et rue du Calvaire,
- ◆ Achat d'une table de mixage, 3 pupitres et une enceinte,
- ◆ Enduisage du mur de la salle de Bouquigny,
- ◆ Achat de guirlandes et arbustes de Noël,
- ◆ Réparations tracteur agricole et de l'Iveco,
- ◆ Achat du buste de la Marianne et du support.

### **Projets à réaliser par la Commune**

- ◆ Restauration du 2<sup>ème</sup> logement de Bouquigny,
- ◆ Fauchage des talus, fossés, des bas côtés et des entrées des villages.

### **Projets réalisés par la CCCM + le SIEM**

- ◆ Effacement partiel des réseaux de la RD3,
- ◆ Entrée charretière ainsi que le nivellement de la rue de Nesle.

### **Projets à réaliser par la CCCM**

- ◆ Feux tricolores sur la RD3 (budgétisés par les amendes et le Conseil Général et la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne).

# PERMIS DE CONDUIRE ET CARTE GRISE

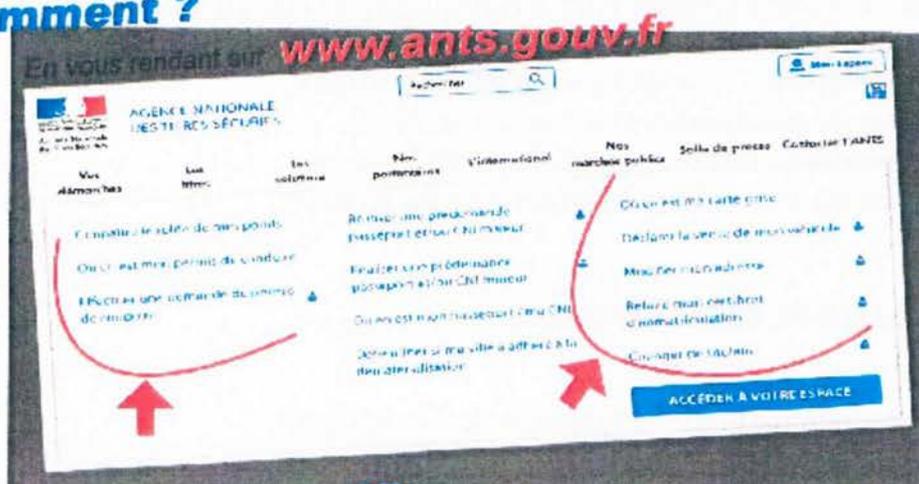


**Attention** changement important :  
la gestion des permis de conduire  
et cartes grises se **modernise**

## Pourquoi ?

Les démarches administratives se font désormais en ligne, depuis chez vous.  
**24 h / 24 - 7 j / 7**

## Comment ?



## Mais il faut s'identifier...

Oui et pour cela nous vous recommandons d'utiliser un seul identifiant et un seul mot de passe à vie pour tous les sites de l'État avec :



## Et si je ne dispose pas de matériel ?

Rendez-vous dans un Point numérique (préfecture, sous-préfecture) ou dans un Espace numérique (Maison de Service Au Public)

Mais avant, renseignez-vous : un membre de votre famille, un proche, un voisin, un collègue, ... vous aidera certainement pour une solution sans déplacement

## CARTE D'IDENTITÉ



Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un Smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

**<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>**

et je saisis mon état-civil et mon adresse.

- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture).

Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.

- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



LE RECENSEMENT  
PAR INTERNET  
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

**Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet.** Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

## À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

**Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.**

## DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



**Le recensement est organisé du 18 janvier au 17 février 2018. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.**

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agrée, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

# Le Pacte civil de solidarité

**L**e pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat conclu entre deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Ces personnes sont appelées les "partenaires".

## Les conditions pour pouvoir se pacser

Pour conclure un PACS, les futurs partenaires :

- doivent être majeurs
- être juridiquement capables (une personne placée sous tutelle peut se pacser à condition d'avoir obtenu une autorisation du juge des tutelles)
- ne doivent pas être engagés par un mariage ou un autre PACS avec une autre personne
- ne doivent pas avoir entre eux un lien familial direct. La conclusion d'un PACS est ainsi interdite entre ascendants et descendants en ligne directe, entre alliés en ligne directe, entre collatéraux jusqu'au 3<sup>ème</sup> degré inclus.

## La démarche à suivre

Les futurs partenaires doivent rédiger une convention et la faire enregistrer.

### Établir une convention

La convention de PACS a vocation à préciser notamment les conditions de participation de chacun des partenaires à la vie commune.

Elle peut être rédigée directement par les futurs partenaires. Pour cela, ils peuvent utiliser un **modèle officiel de convention type (formulaire Cerfa n° 15726\*01 téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))**.

Les futurs partenaires peuvent également faire appel aux services d'un notaire pour rédiger la convention.

### Faire enregistrer le PACS

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2017, les futurs partenaires ne doivent plus se rendre au tribunal d'instance.**

L'enregistrement du PACS se fait ainsi soit en mairie, soit auprès d'un notaire.

#### L'enregistrement du PACS en mairie

Les partenaires désirant procéder à l'enregistrement du PACS en mairie

doivent se rendre en mairie de la commune dans laquelle ils ont décidé de fixer leur résidence commune. **L'enregistrement est gratuit.**

*La loi ne prévoit aucune cérémonie particulière. À la différence du mariage qui fait l'objet d'une célébration et dont la cérémonie est définie par le code civil, le PACS fait seulement l'objet d'un enregistrement. Les modalités pratiques de cet enregistrement sont donc librement définies par l'officier d'état civil, rien ne lui saurait être imposé par les partenaires.*

L'officier de l'état civil n'a pas à apprécier la validité des clauses de la convention que les partenaires lui demanderont d'enregistrer. Il ne lui appartient pas non plus de les conseiller quant à son contenu. Si ces derniers ont des questions, ils devront s'adresser à un avocat ou un notaire.

#### L'enregistrement devant un notaire

Lorsque les futurs partenaires ont fait le choix de confier la rédaction de leur convention à un notaire, c'est ce dernier qui procède à l'enregistrement du PACS.

Les partenaires doivent généralement se rendre **en même temps et personnellement** au rendez-vous fixé pour l'enregistrement du PACS.

Le PACS produit ses effets entre les partenaires dès son enregistrement.

## La modification du PACS

Si les partenaires souhaitent modifier leur convention, ils doivent se rendre auprès de la mairie ou du notaire qui a procédé à l'enregistrement du PACS pour enregistrer cette modification.

## La dissolution du PACS

Le PACS peut être dissous en cas de mariage de l'un ou des deux partenaires (entre eux ou avec une autre personne), de décès de l'un d'entre eux ou en cas de demande unilatérale ou conjointe de dissolution. Dans les deux premières situations, le ou les partenaires n'ont aucune démarche à accomplir.

*La lettre*  
du Maire de la Marne  
octobre 2017

**maires51.fr**

Spécial Bulletin  
Municipal

En revanche, en cas de volonté conjointe de dissolution, les partenaires doivent en demander l'enregistrement auprès de la commune ou du notaire ayant enregistré le PACS.

Enfin, lorsque la dissolution est souhaitée par un seul des deux partenaires, ce dernier doit faire signifier sa décision à son partenaire par huissier de justice.

Il appartiendra alors à cet huissier de saisir la commune ou le notaire pour procéder à l'enregistrement de la dissolution.

### **Pièces à produire pour demander l'enregistrement du PACS**

Documents officiels téléchargeables sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

- La **convention de PACS** (CERFA n° 15726\*01)
- Le formulaire de déclaration du PACS (CERFA n° 15725\*02)
- Chaque partenaire produira également :
  - o La **copie intégrale** (ou extrait avec filiation) des **actes de naissance de moins de 3 mois** ou de moins de 6 mois si l'acte de naissance a été dressé par une administration étrangère
  - o **Copie recto-verso d'un justificatif d'identité** (carte nationale d'identité, passeport etc.)

Et le cas échéant :

- Personne sous tutelle ou curatelle : la **décision du tribunal** de placement sous tutelle ou curatelle
- Partenaire veuf(ve) : **livret de famille** ou **acte de décès** de l'ex-époux(se)
- Partenaire étranger :
  - o Un **certificat de non-PACS daté de moins de 3 mois**  
Ce certificat est obtenu auprès du service central d'état civil du Ministère des affaires étrangères.  
Une procédure en ligne permet à l'intéressé de le demander ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) > Demande de certificat de non-Pacs par le partenaire étranger né à l'étranger – CERFA n° 12819\*04)
  - o Un **certificat de coutume**  
Il est obtenu par l'intéressé auprès de l'administration de son pays
  - o S'il habite en France depuis plus d'un an : une **attestation de non-inscription au répertoire civil annexe**  
Ce document est délivré par les service central de l'état civil du Ministère des affaires étrangères  
La demande doit comporter le nom/nom de jeune fille, le prénom, ainsi que les date et lieu (pays et ville) de naissance. Cette demande est à envoyer au Service central d'état civil par voie postale ou par courriel.

Pour contacter le Service central d'état civil - Répertoire civil du ministère des affaires étrangères  
11, rue de la Maison Blanche - 44941 Nantes Cedex 09  
Téléphone : 08 26 08 06 04  
Télécopie : 02 51 77 36 99  
Messagerie électronique : [rc.scec@diplomatie.gouv.fr](mailto:rc.scec@diplomatie.gouv.fr)

*La lettre*  
du Maire de la Merne  
octobre 2017

**maires51.fr**

Spécial Bulletin  
Municipal

## FLEURISSEMENT

La commune a reçu le 1er prix départemental, 4 habitants de Troissy-Bouquigny se sont vu remettre une carte de remerciement dans leur boîte aux lettres lors du passage du jury pour leur effort à participer à l'embellissement du village. Mme le Maire aura la joie de les inviter aux Vœux du Maire afin de leur remettre une récompense.



# RÉFLÉXIONS DES CONSEILLERS

## Désherber son trottoir sans phyto, c'est possible !

Pour rappel, chaque riverain doit entretenir le trottoir situé sur toute la longueur de son habitation ou de son commerce. Inutile d'utiliser des produits phytosanitaires pour se débarrasser des mauvaises herbes ! Quelques gestes simples font l'affaire, parmi lesquels le versement de gros sel, d'eau salée, de vinaigre blanc ou d'eau bouillante sur les endroits à désherber. Déloger les végétaux est également chose plus aisée avec une binette, un couteau ou un désherbeur thermique électrique. Les plantes les plus résistantes, comme les chardons par exemple, doivent souvent être retirées à la main. Enfin, en prévention, il est conseillé de brosser régulièrement les joints des pavés pour éliminer la terre qui s'y glisse.

## Ordures ménagères

Merci de bien vouloir sortir vos poubelles la veille **au soir** et non dans la journée.

## Buvettes des fêtes patronales

Nous comprenons le mécontentement de la Société de chasse communale de Troissy Bouquigny.

Mais le Conseil Municipal tient à apporter un point de précision. Nous ne sommes pas dans le refus pur et dur.

Le Conseil Municipal a privilégié l'intérêt collectif des enfants scolarisés sur la commune et a décidé d'affecter la tenue de la buvette aux structures qui s'occupent de l'enfance sur Troissy Bouquigny (AFR, APE).

Ceci a pour objectif d'apporter un coup de pouce financier autre que par le budget communal.

## INFO

### Permanences

Petit rappel : lundi—mardi—jeudi—vendredi **16h00 - 18h00**

Attention plus de permanence le mercredi



Pour le bon fonctionnement du secrétariat, merci de privilégier ces horaires ci-dessus d'ouverture de la permanence pour tous vos appels téléphoniques.

### École

Pour la rentrée de septembre 2018, le conseil d'école et le Conseil Municipal ont émis un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours

Nous remercions vivement Mme Marlène Catteau pour ses 42 années passées au service de la commune en tant qu'ATSEM.

Nous lui souhaitons une agréable et longue retraite.



## La Maison de services au public PROCHE DE CHEZ VOUS



En un lieu unique, la MSAP des Paysages de la Champagne vous guide dans vos démarches de la vie quotidienne : accès aux droits, emploi, logement, retraite, prestations sociales...

La Maison de Services Au Public a pour mission de vous accueillir, de vous informer, de vous orienter et de vous mettre en relation avec les partenaires concernés. De plus, elle vous accompagne sur l'utilisation des outils numériques si vous souhaitez effectuer des démarches en ligne (création d'accès privé, déclaration d'impôts...).

Sur les 4 sites, le local de la MSAP comporte un point d'accueil du public, une salle d'attente ainsi qu'un espace confidentiel pour les entretiens.

De plus, chaque site est doté d'un espace informatique en libre accès avec une connexion internet gratuite, une imprimante et un scanner.

### PERMANENCES

▪ **CHÂTILLON-SUR-MARNE**

Mairie - Place Urbain II  
Horaires : jeudi de 9h30 à 12h

▪ **LA CHAUSSÉE DE DAMERY**

Pôle de proximité - 26 avenue de Paris  
Horaires : vendredi de 14h à 17h

▪ **DORMANS**

3 avenue Maréchal Foch  
Horaires : lundi de 9h à 12h, mardi de  
13h30 à 17h30, vendredi de 9h à 12h  
(jeudi de 13h30 à 17h30 sur rdv)

▪ **MONTMORT-LUCY**

Pôle de proximité - 68 rue de la Libération  
Horaires : lundi de 14h à 17h

**CONTACT :**

Madame Sandrine LEBON - 3 rue du Maréchal Foch à DORMANS  
Tél : 07 85 93 51 18

Mail : [msap@ccpc51.fr](mailto:msap@ccpc51.fr)

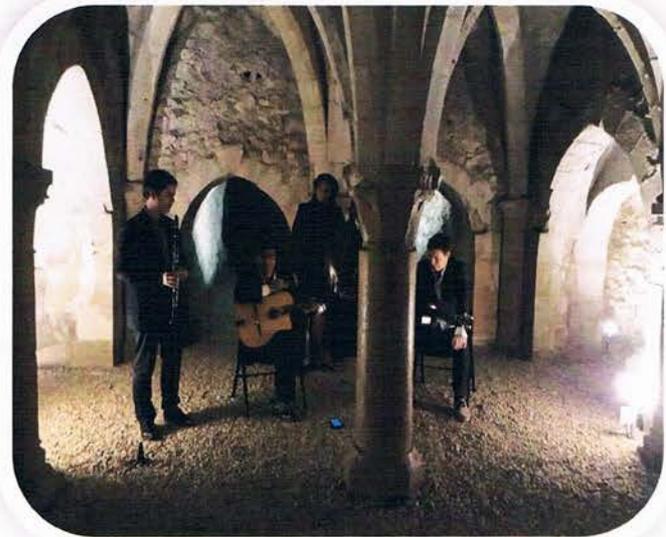


## L'ASSOCIATION CULTURELLE DE TROISSY-BOUQUIGNY

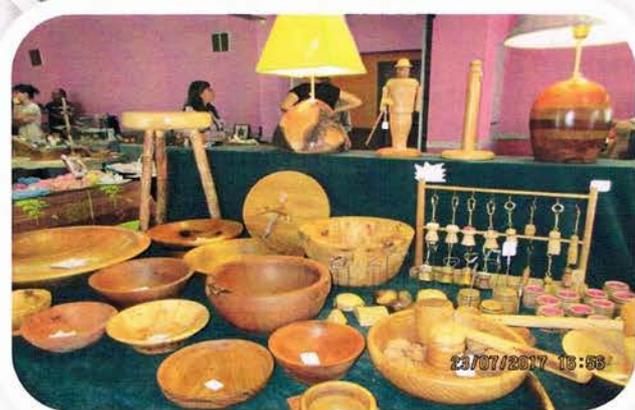
2017 est déjà derrière nous, et nous sommes heureux d'avoir pu tenir nos objectifs. Le marché artisanal d'art, qui, pour une première édition, obtint un beau succès ; la brocante, quant à elle, fut une belle réussite si ce n'est les rafales de vent qui ont gêné quelque peu les exposants. Enfin, les journées du patrimoine ont clôturé les manifestations de l'association culturelle, en beauté ; l'orchestre de jazz manouche qui accueillait les visiteurs à la crypte (une centaine encore, cette année) a ravi l'auditoire.

Nous préparons d'ores et déjà l'année 2018 : fête de la musique vers le 21 juin, brocante, dernier dimanche de juillet et journées du patrimoine mi septembre.

en attendant, l'association culturelle de Troissy-Bouquigny vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour 2018 .



JOURNÉE DU PATRIMOINE



MARCHÉ ARTISANAL





## JUMELAGE TROISSY-PARTENHEIM



Nous avons eu le plaisir d'accueillir nos amis de Partenheim, durant ce dernier week-end d'avril.

C'est en fin d'après-midi, à l'heure prévue, que les familles sont arrivées, en voiture cette année, la dernière tirant une remorque au chargement bien amarré. Il fallut des bras solides pour en décharger son contenu qui nous fut gentiment offert : Un tonneau, ancien chef d'oeuvre d'un tonnelier rhéna, astucieusement transformé en banc de repos.

Merci à nos chers amis pour cette magnifique oeuvre d'art qui trône désormais à l'entrée de la mairie, devant des parterres verdoyants et fleuris, et qui témoigne d'une grande amitié entre nos deux villages.

C'est par un beau soleil printanier que les familles ont poursuivi le samedi, la découverte des environs, vers Reims ou Château Thierry, pour leur attrait touristique et historique.

Et comme il est de coutume, nous nous sommes tous retrouvés autour d'une bonne table, pour une joyeuse soirée musicale et dansante, animée par le groupe « couleur bossa ».

Un joli programme donc pour des retrouvailles tant attendues et renouvelées chaque année depuis bientôt 30 ans.

C'est à Partenheim que nous nous retrouverons au printemps 2018, durant le week-end du 20 au 22 avril.

En attendant, nous mûrissons quelques projets pour célébrer ensemble le 30<sup>e</sup> anniversaire d'une amitié qui ne tarit pas.

Un grand Merci à la municipalité, et à tous ceux qui contribuent à enrichir nos échanges et rencontres.

Bienvenue à toutes celles et ceux qui souhaiteraient s'informer sur les conditions d'inscription à notre association, et se lier d'amitié avec une famille de Partenheim.

Il suffit pour cela de se faire connaître en mairie.

Bonnes fêtes à tous, et bonne année 2018.

Frohe Weihnachten und ein schönes neues Jahr !

Catherine Tinlot, Présidente du Comité de jumelage.





## SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE TROISSY BOUQUIGNY

C'est toujours avec autant de plaisir que les chasseurs de la société de chasse communale se réunissent 2 samedi par mois pour passer ensemble un moment de convivialité. Les prélèvements ne sont pas notre priorité, nous ne nous imposons aucune obligation de résultat ; le principal reste le respect et la bonne humeur.

Bienvenue à Victor, jeune du village, récemment reçu à l'examen du permis de chasser. De plus, il est la 3<sup>ème</sup> génération de sa famille à chasser au sein de la société. Nous lui souhaitons qu'il puisse pratiquer pendant longtemps son loisir sur le territoire communal.

Nos piégeurs agréés restent cette année encore à votre service si vous subissez des désagréments commis par des espèces autorisées à piéger. Nous informons les promeneurs, randonneurs, coureurs, cyclistes et ramasseurs de champignons que nos journées de chasse au bois sont visibles en Mairie et affichées sur le tableau à l'entrée du chemin des Rocherets.

Cette année encore, on nous a refusé l'autorisation de tenir la buvette de la fête patronale de Bouquigny, bien qu'auparavant nous la tenions alternativement avec d'autres associations. La société de chasse communale n'est certes pas la plus importante de la commune mais elle existe ! Et à sa manière, participe à la vie associative du village. Le soutien des élus sur certains points serait appréciable.

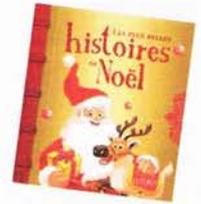
Les membres de la société vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



**Le Président, Fabrice LEROY**



## BIBLIOTHEQUE



Parmi les nombreux services que la Mairie apporte à la vie de notre Commune : entrer par le portail principal à droite du grand bâtiment et suivre l'allée le long du pré jusqu'à : la Bibliothèque.

Comme chaque année nous rappelons dans notre journal la parfaite qualité de cet équipement municipal qui complète parfaitement toute la rénovation de la Mairie.

Comme chaque année nous invitons en insistant à une nombreuse utilisation de cet outil ouvert et offert aux savoirs et à la culture.

Ce sont les élèves, les enfants de Troissy qui utilisent massivement notre bibliothèque.

Nous remercions leurs professeurs qui dégagent de leurs emplois du temps un créneau chaque semaine – les mardis cette année – pour conduire leur classe dans les locaux proches, calmes, lumineux, agréables, où les jeunes savent chercher et trouver la lecture qui semble leur convenir.

A leur façon, ils doivent vous transmettre toutes les qualités de cet équipement municipal. Ils ont compris aussi que les personnes qui se tiennent à leur disposition et à la vôtre le font généreusement, bien bénévolement.

Précisions de dernière minute :

**Ouvertures : 17h à 18h lundi, mardi, mercredi, jeudi.**

Portage à domicile possible si vous demandez.

Et, surtout, la Bibliothèque départementale de la Marne devient de plus en plus informatisée et permet de prêter des livres par internet : aller sur le site, demander le livre, et le recevoir à votre bibliothèque ; possible aussi de consulter journaux et revues et visionner de nombreux DVD.

Mesdames Karine Jardin – Monique Pérard  
Messieurs Jean-Luc Barbazanges - Gérard Cotelle



## FAMILLES RURALES ASSOCIATION TROISSY-BOUQUIGNY

L'association Familles Rurales de Troissy poursuit ses activités ; gymnastique, périscolaire et NAP, extrascolaire afin de répondre au mieux aux différents besoins de temps d'accueil des enfants par leurs parents. Tout en ayant l'objectif principal de respecter le rythme de l'enfant et l'amener à de nouvelles activités.

Les nouvelles thématiques des différents accueils de loisirs 2017 proposées étaient : « les mangas », « les hippies », « le camping paradis » et « la tête dans les étoiles, d'après le Petit Prince de St Exupéry ». Tous ont rencontré leur succès, n'hésitez pas à nous contacter pour les prochaines vacances !

Ces accueils font l'objet de visite et inspection. Cette année, les services de la Fédération Départementale et de la CAF sont passés. Le bilan est positif.

L'accueil périscolaire ouvre ses portes le matin de 7h30 à 8h50, le midi de 12h à 13h45, les NAP de 16h à 17h (celles-ci ont été reconduites pour la rentrée 2017/2018) et le soir de 17h à 18h30. Les activités suivent les événements du calendrier.

Suite à un sondage, effectué en mars, nous ouvrons de nouveau le mercredi de 12h à 18h30, les parents amènent le pique nique de leur enfant. Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

En mars a eu lieu le spectacle des NAP suivi le 7 avril de l'assemblée Générale : Nous remercions de nouveau Francis Salgado pour ses années de services auprès de l'association notamment en tant que Président et remercions également Frédéric Barranco d'en assurer la relève.

Le personnel poursuit chaque année des formations avec des modules spécifiques à l'administration et gestion ainsi que la participation aux campagnes de préparation des accueils de loisirs, gérées par la DDCSPP.

Les cours de gym sont maintenant complètement assurés par Lise. Ils ont lieu le mercredi pour les séances adultes et le jeudi pour les séances seniors.

Marielle a quitté l'association fin octobre, c'est Sabrina qui a repris le poste.

À NOTER : L'association organise un VIDE DRESSING le 11 février 2018  
Assemblée Générale et inscriptions pour l'été le vendredi 18 mai à 18h30.

Nous tenons à remercier tous ceux qui œuvrent pour le bon fonctionnement des activités de l'association ; parents, mairie, personnel et bénévoles.



**De la part de l'équipe salariée et bénévole nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année ainsi qu'une heureuse nouvelle Année 2018.**



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ce centre fait suite au bureau de bienfaisance créé en mai 1912. Cette année, nous offrons aux personnes de plus de 65 ans un repas convivial et une animation qui furent de qualité. Les personnes qui ne peuvent se déplacer ont reçu un panier garni.  
Ce centre est amené à étudier divers dossiers.



Livre 1<sup>er</sup> - Recettes.

Chapitre III. - Recettes supplémentaires.

Section 1<sup>re</sup> - Reports.

Excédent de l'exercice clos 1912 . . . . . 888.<sup>33</sup>

Chapitre III. - Dépenses supplémentaires.

	Pain	380
Secours en nature aux indigents	} Viande	250
	} Lait	80
	} Vêtements	168. <sup>33</sup>
Imprimés		10
		888. <sup>33</sup>
		888. <sup>33</sup>
Excédent de		000. <sup>00</sup>

Pris par Nous, Membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Croissy en séance régulière, à la majorité de sept membres sur sept présents.

Fait en mairie le jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Leblond
Urban
Dumanoir  
*J. Juge*
*Guilbert*
*Wac*  
*A. Urban*

Comme chaque année, nous tenons, par le biais de ce bulletin de liaison, vous remercier une fois de plus pour votre présence et soutien lors de nos manifestations.

Le Téléthon est un évènement dans notre commune très important et nous vous en remercions, nous tenons à vous informer que la somme de 11 265,36 € a été reversé à l'AFM Téléthon. Ce résultat et la longévité de cette manifestation nous le devons à vous tous.

Chaque année vous répondez toujours présents à ce rendez-vous, vous donateurs, bénévoles et participants : MERCI à tous pour votre engagement à nos côtés afin de réaliser ce beau téléthon.

C'est votre mobilisation et générosité qui donne les moyens de soutenir les équipes de chercheurs.

### **Quelle belle journée de partage,**

Le spectacle de Noël s'est très bien déroulé. Les enfants et parents ont apprécié les clowns et le passage du Père Noël qui a apporté un petit cadeau à chaque enfant.

Pour votre information, les différentes manifestations qui ont eu lieu pour soutenir les sinistrés du Portugal ont pour le moment rapporté la somme de 12 000 €. Cette somme va être reversée au magasin Ferro Alva à Sao Pedro de Alva. Un grand merci à tous pour vos dons et votre soutien pour nos amis portugais.

Nous profitons également de ce bulletin pour vous informer qu'une assemblée générale de notre association aura lieu le vendredi 5 janvier 2018 à la salle des fêtes De Troissy à 19h, l'ordre du jour sera essentiellement le changement du bureau. Les personnes intéressées et motivées pour venir rejoindre l'AJT sont les bienvenues, n'hésitez pas.

Les membres de l'AJT vous souhaitent une bonne  
et heureuse année 2018.

**Les Membres de l'A.J.T.**





## L'Association des Parents d'Élèves de Troissy-Bouquigny

Tous les membres de l'association des parents d'élèves de l'école de Troissy-Bouquigny s'associent pour remercier les enseignants et les parents d'élèves pour leur implication tout au long de l'année, les enfants pour leur bonne humeur et leurs belles prestations lors des spectacles qu'ils nous ont offerts.

Nous vous présentons tous nos vœux de bonheur et de réussite pour cette année 2018 qui va commencer .

L'équipe de l'APE Troissy Bouquigny



### LA SOIRÉE DES ANNÉES 80



### KERMESSE DES ÉCOLES



## L' ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE



Chers amis Viticulteurs et Propriétaires,

Suite au départ de Frédéric MASSE et après une courte période d'adaptation, nous voici en état de fonctionnement : un nouveau bureau et de nouvelles commissions avec leur responsable. Je tiens à remercier les membres qui ont accepté de prendre des responsabilités et qui se manifestent très régulièrement sur le terrain ou en réunion. Le taux de présence aux réunions est très positif !

D'un point de vue pratique :

A Cet hiver : aménagement d'une voirie béton afin de conduire les eaux de pluie vers le dépierrureur en haut du chemin rural N°10 dit des fours à chaux.

B Printemps 2018 : chemin de la source de Poiloux. Aménagement d'une voirie béton (et de deux dépierrureurs) qui se branchera dans l'avaloir de la RD N°3 Bouquigny vers Comblizy.

C Printemps 2019 : 1-) Reprise du ruisseau du grand marais en dessous du bassin, 2-) Arrivée des eaux pluviales par buses sous la sente dite des Gondottes aux Mirelles et 3-) Evacuation par le chemin rural N°31 des Gondottes (vers la nationale). Il nous reste à créer un bassin de décantation avant rejet. Ce projet requiert un grand nombre de formalités administratives, ce qui nous conduit à une certaine prudence en terme de délai.

D Projet d'achat d'une parcelle au lieudit Les Auges afin d'envisager un agrandissement des bassins de décantation. En effet les eaux du dernier projet du chemin des Corbaudes aboutissant dans ce bassin, il nous paraît important d'agrandir ce bassin de décantation. (gestion du volume d'eaux et qualité de décantation).

E Petit rappel : 2018 sera l'année de notre assemblée générale. Puisque nous avons décidé de n'en faire qu'une tous les deux ans. Nous vous y attendons très nombreux. Ce moment étant un temps fort d'informations et de discussion. (Même si nous restons à votre disposition tout au long de l'année).

Au nom du bureau, je vous souhaite de très belles fêtes de Noël et vous présente d'ores et déjà mes meilleurs vœux 2018.

M. Xavier LECONTE



## CLUB DE LA BONNE ENTENTE

Encore une année qui se termine. Le Club se porte toujours bien avec 105 adhérents.

Nous avons commencé l'année 2017 autour de la traditionnelle galette des rois et pour la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration et sa nouvelle présidente.

Les repas mensuels attirent toujours beaucoup de monde grâce en partie au savoir faire de M. Vautrain et son équipe, merci à eux ! Les activités du jeudi se maintiennent (scrabble, cartes, rubik's cub) suivi d'un goûter.

Cette année, il y a plusieurs activités extérieures forts réussies ! Merci à Mme Jourdain, l'organisatrice des sorties, notre grand voyage de l'année a été reporté en 2018 (la Sardaigne du 18 au 25 mai). Merci à Mme Decelle pour la préparation du voyage. Il nous reste à préparer notre dernier repas de Noël, ce 7 décembre, n'oublions pas notre petite participation au Téléthon, merci à Mmes Taillandier et Mulette.

Tous les membres du Club et moi-même remercions :

- ◆ le Conseil Municipal pour sa subvention et le prêt de la salle,
- ◆ Le Conseil Général pour sa subvention,
- ◆ Les généreux donateurs et les bénévoles pour leur dévouement.

Merci à Mme Da Silva, la secrétaire de mairie pour nous avoir créé des jolis menus ainsi qu'aux agents communaux pour le coup de main à la mise en place du matériel pour notre dernier repas.

A tous Joyeuses Fêtes et Bonne Année 2018

La Présidente





## L'ADMR VALLÉE DU FLAGOT

Nous intervenons dans **8 communes et hameaux** avec l'aide de **7 bénévoles** :  
Mareuil-le-Port, Port-à-Binson, Cerseuil, Troissy, Bouquigny, Igny-Comblizy, Festigny, Mesnil-le-Huttier, Leuvrigny, Le Chêne la Reine, Nesle le Repons, Oeuilly, Montvoisin et Dormans.

Nos prestations :

### **Aide aux personnes âgées et personnes handicapées**

Aide aux transferts, aide à la toilette, aide à la mobilité, préparation/aide aux repas, ...

### **Aide aux familles et garde d'enfants**

**Entretien du domicile / Repassage**

**Livraison de repas à domicile**

**Téléassistance FILIEN ADMR**

Pour tout renseignement :

### **MAISON DES SERVICES : ADMR VALLÉE DU FLAGOT**

24 Avenue Hubert Pierson

51700 MAREUIL LE PORT

Tél. : 06 43 09 78 03 – [admr.vdf@flagot.fede51.admr.org](mailto:admr.vdf@flagot.fede51.admr.org)

Les heures de permanence sont les suivantes :

**Lundi-mardi et vendredi de 8h45 à 13h**

**Jeudi de 8h45 à 13h / 14h à 16h30**

*Pour ces services, réduction d'impôt ou crédit d'impôt de 50 %.*





## ECOLE DE MUSIQUE



*« Là où est la musique, il n'y a pas de place pour le mal. » Miguel de Cervantès  
(Don Quichotte)*

Nous ne saurions trop insister sur l'importance que revêt la musique dans le monde difficile d'aujourd'hui. En effet, c'est un langage universel qui transcende les clivages culturels de toutes sortes. La musique permet de développer la sensibilité, l'imagination, la mémoire, la concentration des enfants. Elle renforce les valeurs de rigueur, de travail et de persévérance qui contribuent à former des personnes solides et responsables. C'est un investissement pour l'avenir.

Nous sommes heureux de constater que notre école de musique est en excellente santé. En effet, 29 élèves pratiquent un instrument et 20 personnes font partie de la chorale, soit un total de 49 inscrits.

Les élèves ont le choix entre plusieurs instruments: guitare, flûte, piano, percussion et depuis peu, saxophone. L'enseignement de ces instruments est dispensé par des professeurs dévoués et compétents.

**Une évaluation des élèves de l'école de musique a été organisée le 15 juin 2017 :**

8 élèves ont été évalués en piano, 2 en flûte, 4 en percussion et 6 en guitare soit un total de 19 élèves, certains pratiquant deux instruments et ont donc été évalués pour chaque instrument.

Pour le piano, professeur Denis Pelette, : 3 mentions très bien avec félicitations, 1 mention très bien, une mention bien avec félicitations, deux mentions bien et une mention assez bien avec encouragements.

Pour la flûte, professeur Adélie Lourdeaux : une mention bien et une mention bien avec encouragements.

Pour la percussion, professeur Pascal Pajon : 2 mentions très bien, une mention bien et une mention bien avec encouragements.

Pour la guitare, professeur, Geoffrey Pelette : une mention très bien avec félicitations, 4 mentions très bien et une mention bien.

Pour la formation musicale assurée par Aurélie Schwentzel, 12 élèves ont été évalués: 4 ont reçu la mention très bien, 5 la mention bien, 2 la mention bien avec encouragements et 1 la mention assez bien.

**Un diplôme attestant des ces résultats a été remis à chaque élève concerné.**

Depuis l'an dernier l'enseignement du saxophone est assuré par Pierre Alour.

Lors des manifestations du 14 juillet dernier organisées par la mairie, deux élèves en guitare et une de la chorale ont joué.

**Les dates à retenir :**

**3 décembre prochain** : la chorale de l'école de musique donnera un concert

**8 avril, horaire à confirmer**: audition des élèves de l'école de musique.

**Evaluation** : le dimanche 10 juin au matin.

**Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos vœux de bonne et heureuse année 2018.**

**Thomas Berger, Martine Jobert, Romuald Finucci**



## COMMISSION DES FETES

Pour la 3ème édition de la brocante de Bouquigny le 11 juin dernier, le temps était avec nous.

Une vingtaine d'exposants étaient présents dans la rue des Berceaux.

Nous pouvons accueillir plus d'exposants et étendre un peu dans les rues autour.

Il est un peu dommage que les habitants de Troissy et de Bouquigny ne répondent pas plus pour l'animation de la commune. Néanmoins la buvette présente sur la place de la fête à bien fonctionné, 25 kg de frites et saucisses, tarte du boulanger. Avec la chaleur, la boisson était demandée.

Les bénéfices de cette brocante sont remis pour la fête de Bouquigny et aussi pour le 14 juillet républicain sur la place de la République. Toute la commune est conviée à cette après-midi festive qui depuis 3 ans voit le nombre de la population augmenter, petits, grands et anciens.



*Il nous faut créer un comité des fêtes afin de pouvoir proposer plus d'animation. Toute personne qui souhaiterait apporter des nouvelles idées peut se présenter à la mairie.*

**DATE À RETENIR : BROCANTE DE BOUQUIGNY 10 JUIN 2018**

# ÉTAT CIVIL



## NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue aux enfants

<b>JEUNIER</b>	<b>Clément</b>	<b>24 mars 2017</b>	<b>Reims</b>
<b>MOUFLIER</b>	<b>Roméo</b>	<b>14 avril 2017</b>	<b>Épernay</b>
<b>MATHYS</b>	<b>Mila</b>	<b>10 août 2017</b>	<b>Épernay</b>
<b>JACQUES</b>	<b>Léon</b>	<b>22 octobre 2017</b>	<b>Reims</b>
<b>CANOT</b>	<b>Maïva</b>	<b>13 novembre 2017</b>	<b>Reims</b>



## MARIAGES

Nos sincères félicitations et tous nos vœux de

<b>BRUZEAU Christèle</b>	<b>et SIBILLOTTE Dominique</b>	<b>18 février 2017</b>
<b>BOLAND Isabelle</b>	<b>et PORET Damien</b>	<b>29 avril 2017</b>
<b>JANOT Carole</b>	<b>et DOLIGNON Rodolphe</b>	<b>20 mai 2017</b>
<b>HACHIN Alyssa</b>	<b>et DELFORGE Peter</b>	<b>05 août 2017</b>
<b>VALLÉ Anne-Marie</b>	<b>et DOMAGE Michaël</b>	<b>12 août 2017</b>
<b>DELBARRE Anaïs</b>	<b>et LEDER Julien</b>	<b>11 novembre 2017</b>



## DÉCÈS

Nos sincères condoléances aux proches de

<b>DAST Lucienne née OLIVIER</b>	<b>Bouquigny</b>	<b>21 janvier 2017</b>
<b>HERBERT Roger</b>	<b>Épernay</b>	<b>18 février 2017</b>
<b>LEQUEUX Jean</b>	<b>Reims</b>	<b>08 mars 2017</b>
<b>MATHELIN André</b>	<b>Reims</b>	<b>05 juillet 2017</b>
<b>BALY Jacques</b>	<b>Saint Martin d'Ablois</b>	<b>8 juillet 2017</b>
<b>GABRIEL André</b>	<b>Reims</b>	<b>29 octobre 2017</b>
<b>FOREST Marcel</b>	<b>Reims</b>	<b>11 décembre 2017</b>
<b>SIBILLOTTE Geneviève</b>	<b>Troissy</b>	<b>12 décembre 2017</b>

### Décès hors-commune :

<b>GRATIAUX Jeannine née EECKOUT</b>	<b>Sézanne</b>	<b>16 janvier 2017</b>
<b>MOREL Gisèle née BIBET</b>	<b>Vertus</b>	<b>24 janvier 2017</b>
<b>BATONNET Nicole épouse LAURENT</b>	<b>Romilly-sur-Seine</b>	<b>22 janvier 2017</b>
<b>DÉZY Marcel</b>	<b>Épernay</b>	<b>08 février 2017</b>
<b>ROUSSEAUX Mireille née ORBAN</b>	<b>Blois</b>	<b>13 février 2017</b>
<b>MALFATTO Pierre</b>	<b>Briançon</b>	<b>24 février 2017</b>
<b>BECHDOLFF Raymonde née KOHLER</b>	<b>Épernay</b>	<b>05 avril 2017</b>
<b>JAMA Alain</b>	<b>Dormans</b>	<b>23 avril 2017</b>
<b>CHOMA Marie-Louise</b>	<b>Pont-Sainte-Marie</b>	<b>25 mai 2017</b>
<b>CHARDONNIER Claude</b>	<b>Ivry sur Seine</b>	<b>26 août 2017</b>
<b>GABRIEL Léone</b>	<b>Clamart</b>	<b>07 octobre 2017</b>
<b>GRATIAUX Corinne</b>	<b>Brest</b>	<b>31 octobre 2017</b>
<b>TONON Michel</b>	<b>Saint Domingue</b>	<b>20 novembre 2017</b>
<b>MOREAUX Robert</b>	<b>Reims</b>	<b>12 décembre 2017</b>

## MAISON SANTÉ du CHATILLONNAIS

31 rue Fontaine Corbillon à Chatillon-sur-Marne

Numéro de téléphone unique pour tous les praticiens ☎ 03.26.51.54.24

### MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- Dr PICARD Gaëlle
- Dr PILORGET Stéphane
- Dr PUTTEMANS Christine

### DENTISTES

- Dr FAVIN Nicolas
- Dr REYNAUD Caroline

### MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

- Mr DELORME Philippe
- Mr. MARION Alexandre
- Melle PARÉ Amélie

### INFIRMIÈRES

- Mme BRULFERT Christine
  - Mme DENIS Corinne
  - Mme FERRER Elisabeth
  - Mme GUTIERREZ Hélène
  - Mme MOUTTE Virginie
  - Mme SYMCZYK Marina
- Permanence infirmières du lundi au vendredi de 7h à 9h

### ORTHOPHONISTE

- Mme DEMIAS Cyrille

### DIÉTÉTICIENNE

- Melle FOIN Stéphanie

### SAGE FEMME

- Mme BAUDE Nathalie

## PHARMACIES

### CHATILLON SUR MARNE

Pharmacie URBAIN II	1 rue Fontaine Corbillon	☎ 03.26.58.34.15
---------------------	--------------------------	------------------

### DORMANS

Pharmacie Centrale	21 rue Jean de Dormans	☎ 03.26.58.20.97
Pharmacie de la Vallée	17 rue Jean de Dormans	☎ 03.26.58.20.41

### PORT à BINSON

Pharmacie SIMONIN	42 rue du 8 Mai 1945	☎ 03.26.58.31.29
-------------------	----------------------	------------------

## SERVICES d'URGENCE

☎ 15 SAMU

☎ 17 GENDARMERIE

☎ 18 POMPIERS (*appel d'un tél fixe*) ou ☎ 112 (*d'un tél portable*)

### AIDES AUX PERSONNES AGÉES

Familles Rurales de DORMANS	28 avenue de Paris	☎ 03.26.58.26.81
A.D.M.R. Vallée du Flagot	en Mairie de MAREUIL LE PORT	☎ 06.43.09.78.03
Association « Présence Verte »	24 bd Roederer de REIMS	☎ 0.800.00.89.89 / ☎ 03.26.40.89.89

### ASSOCIATION ÉQUINOXE TÉLÉASSISTANCE

Délégation Champagne Ardenne	48 rue du Barbâtre REIMS	☎ 03.26.83.97.34
------------------------------	--------------------------	------------------

### ASSISTANTES MATERNELLES DE TROISSY

Mme DELEPINE Christelle	2b, rue des Barbiers	☎ 06.24.08.63.61
Mme GABRIEL Delphine	8, rue du Moulin	☎ 03.26.51.84.12
Mme LEGRAND Peggy	10, rue Mermoz	☎ 06.47.73.33.82
Mme PICHELIN Carine	22 rue de la Marne	☎ 06.20.19.96.36
Mme ROBILLARD Océane	8 place de l'église	☎ 06.84.00.88.55

### ASSISTANTE SOCIALE

Direction de la Solidarité Départementale Rue Léger Bertin	EPERNAY	☎ 03.26.55.65.33
--	---------	------------------

### CRÈCHE

GRAIN DE SEL	CERSEUIL	☎ 03.26.58.38.27
--------------	----------	------------------

### RESTAURATION SCOLAIRE – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE- A F R TROISSY

Mr BARRANCO Frédéric ou Mme VISSE Sabine		☎ 03.26.51.79.94
--	--	------------------

### *Commission Journal de liaison*

*Mmes CHARPENTIER Christine, TONON Marie-Louise, TOURNANT Stéphanie, JOBERT Martine, ROBINARD Valérie, FOUCHART Dominique*

*MM. BERGER Thomas, FINUCCI Romuald.*



**Repas du C.C.A.S.**

**7 décembre 2017**



**99<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918**  
**11 novembre 2017**



**Fleurissement  
Du monument aux morts**



**Arbre de Noël des écoles  
Vendredi 15 décembre 2017**



**Les bénévoles  
du Téléthon**



**Décoration du sapin, place de la République  
Marlène et les enfants**

